



**DÉCLARATION SUR UN MÉCANISME POUR L'ÉLABORATION, LA DOCUMENTATION  
ET LA COMMUNICATION DE PRATIQUES ET PROCÉDURES POUR LE  
DÉROULEMENT DES DIFFÉRENDS À L'OMC**

*Supplément*

La communication ci-après, adressée par le Bénin et datée du 22 juin 2020, est distribuée conformément au paragraphe 12 du document JOB/DSB/1/Add.12 et devrait être lue conjointement avec ce document.

---

**ARRANGEMENT MULTIPARTITE CONCERNANT UNE PROCÉDURE ARBITRALE  
D'APPEL PROVISOIRE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 25 DU  
MÉ MORANDUM D'ACCORD SUR LE RÈGLEMENT  
DES DIFFÉRENDS**

La Mission Permanente de la République du Bénin auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales basées à Genève présente ses compliments à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à Genève: (Attention Secrétariat du Conseil Général), et a l'honneur de porter à sa connaissance que la République du Bénin a décidé de se joindre à l'Arrangement intérimaire multi-Parties d'Appel, dans le cadre des dispositions de l'article 25 du Mé morandum d'Accord sur le Règlement des Différends de l'OMC.

La Mission Permanente de la République du Bénin auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales basées à Genève remercie l'Organisation Mondiale du Commerce à Genève, de son aimable coopération, et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

---